« Assurance-maladie : primes, subsides et endettement. Faire la lumière sur ce diabolique ménage à trois »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chères et chers collègues,

D'assurance maladie et de subsides il en a déjà été question à plusieurs reprises, me direz-vous, en décembre dernier lors du débat sur le budget. Et pas plus tard que ce matin à l'occasion de l'interpellation développée par mon camarade Baptiste Hurni. Certains se demanderont dès lors pourquoi ce sujet revient aujourd'hui à l'ordre du jour de notre autorité. D'aucuns hausseront peut-être même un sourcil un peu lassé. Oui c'est vrai le sujet se répète. Croyez-moi pourtant ... pour celles et ceux qui chaque mois se demandent comment elles vont pouvoir faire pour assumer leur budget, ou qui n'osent pas aller chez le médecin parce que pour réduire leurs coûts mensuels d'assurance maladie elles ont opté pour une franchise maximale... oui c'est vrai pour toutes ces personnes ce triste sujet se répète inlassablement. Et pour nous peut-être cela fait hausser le sourcil mais pour toutes ces personnes et ces familles c'est plutôt l'angoisse qui est au rendez-vous. Chères et chers collègues, en tant que députés, même si une partie des compétences nous échappe dans ce domaine, nous ne saurions ignorer ce véritable problème. Un problème social, financier et de santé ...alors même que notre pays dispose sans aucun doute d'un système de soins parmi les plus performants du monde.

Le titre de ce postulat évoque un diabolique « ménage à trois ». A bien y regarder il manque sans doute un acteur encore, pour faire de cette triade un quatuor ...un quatuor qui n'a pourtant rien de philarmonique. Permettez-moi de vous présenter brièvement les musiciens de cette cacophonie.

Commençons par les primes d'assurance maladie ... un thème récurrent qui donne bien des allergies aux ménages (et aux cantons) à chaque automne lors de l'annonce des primes pour l'année suivante; une annonce qui régulièrement se profile à la hausse. Les primes d'assurance maladie reposent pourtant sur une base légale correspondant à une mission de service public, un service public dont on a cependant confié les rênes, sous prétexte d'une pseudo concurrence, à des assurances

privées qui se trouvent être bien représentées au sein du Parlement fédéral.

Puis viennent les subsides à l'assurance maladie censés atténuer la charge des primes d'assurance maladie pour les ménages les plus modestes. Des subsides en partie financés par la Confédération, sur la base d'un montant par habitant équivalent pour tous les cantons (comme si la réalité des zurichois était la même que celles des grisonnais ou encore des neuchâtelois). Et des subsides en partie financés par les cantons... eux-mêmes tributaires de leur bonne ou mauvaise santé financière. Inutile de se rappeler dans quelle catégorie se trouve le canton de Neuchâtel....

Dans ce quatuor cacophonique la dimension sans doute la plus muette est celle de l'endettement. Comme le rappelle le développement écrit du postulat, l'assurance maladie est devenue la 2ème cause d'endettement des ménages après les impôts. Et ce n'est malheureusement guère surprenant quand on sait le poids toujours plus important que représentent les primes d'assurance maladie dans le budget mensuel des ménages.

Prenons l'exemple d'une personne seule gagnant un revenu net de Fr. 3'000.-- par mois, un revenu modeste, et pas isolée dans notre canton, un revenu considéré toutefois comme trop important pour bénéficier d'un subside ne serait-ce que partiel; pour cette personne il suffit de pas grand-chose - ... une facture de dentiste, des lunettes à acheter- pour que le paiement des primes d'assurance maladie de quelques 300 francs par mois au moins soit mis de côté un mois, puis deux ; puis qu'après les rappels arrive le commandement de payer, puis l'avis de saisie ... et la spirale de l'endettement est en marche. Avec ses conséquences sociales, financières, familiales ou encore en matière de santé. A cet égard, l'article de la Revue Reiso, dont il est déjà fait mention dans le développement écrit du postulat est édifiant, je cite : « Une situation d'endettement mal maîtrisée est une expérience stressante. Elle confronte les personnes à leur incapacité à payer leurs traites ou à rembourser leurs dettes ainsi qu'à la pression, parfois soutenue, des créanciers (...) » ; et encore plus loin dans l'article « La dépression exceptée, les problèmes financiers apparaissent comme étant les principaux facteurs expliquant les tentatives de suicide, et ce bien plus que d'autres facteurs psychologiques. »¹

Enfin et pour terminer, nous ne saurions négliger l'impact de tout ceci sur un 4ème acteur ... l'Etat. Aujourd'hui les coûts financiers du contentieux à l'assurance maladie sont conséquents : 11.4 millions en 2016, près de 13 millions de francs aux comptes 2017, 16 millions au budget 2019. S'il y a une certaine logique à considérer que l'augmentation des coûts du contentieux est à mettre en lien uniquement avec l'augmentation du coût des primes, on ne saurait se contenter de cette seule explication. Qu'en est-il de l'évolution du nombre de personnes qui se retrouvent aux poursuites par faute de paiement de leurs primes, dans quelles situations économiques et professionnelles se trouvent ces personnes ? Autant de questions que nous espérons voir abordées dans l'étude souhaitée au travers de notre postulat. Mieux appréhender la situation de ces ménages qui n'arrivent plus à nouer les deux bouts ... dans le but, nous l'espérons, de faire évoluer nos politiques publiques dans ce domaine parce qu'il n'est pas acceptable qu'en Suisse, au 21ème siècle, la santé rime avec précarité.

Je vous remercie de votre attention.

Florence Nater

Janvier 2019

_

¹ https://www.reiso.org/articles/themes/precarite/428-sante-et-sur-endettement-quels-liens